



CONVENTION ON WETLANDS  
CONVENTION SUR LES ZONES HUMIDES  
CONVENCIÓN SOBRE LOS HUMEDALES  
(Ramsar, Iran, 1971)

### **Note diplomatique 2024/3**

#### **La 63<sup>e</sup> Réunion du Comité permanent de la Convention sur les zones humides 4 au 7 juin 2024**

Le Secrétariat de la Convention sur les zones humides présente ses compliments à la Mission permanente et a l'honneur de lui communiquer des informations concernant la 63<sup>e</sup> Réunion du Comité permanent.

Les séances plénières de la Réunion auront lieu du mardi 4 au vendredi 7 juin 2024, au siège du Secrétariat, à Gland, Suisse. L'interprétation simultanée sera assurée dans les trois langues officielles de la Convention.

L'ordre du jour provisoire et le programme de travail sont disponibles sur le site Web de la Convention à l'adresse <https://www.ramsar.org/fr/meeting/63e-reunion-du-comite-permanent>. Les liens vers les documents seront ajoutés à l'ordre du jour au fur et à mesure de leur publication, conformément au Règlement intérieur.

La composition du Comité permanent, de ses sous-groupes et groupes de travail est accessible sur le site Web de la Convention à l'adresse <https://www.ramsar.org/fr/le-comite-permanent-actuel-2023-2025-les-membres>.

Conformément à l'article 6 du Règlement intérieur des Sessions de la Conférence des Parties, tout État qui n'est pas Partie contractante à la Convention peut être représenté par des observateurs qui, à l'invitation du président, peuvent participer sans droit de vote aux délibérations de toute séance à moins qu'un tiers au moins des Parties contractantes présentes ne s'y oppose.

Le Secrétariat prie les observateurs nommés, représentant des États non Parties à la Convention qui demandent le statut d'observateur à la Réunion, de procéder à leur inscription avant le 13 mai 2024. Le lien d'inscription en ligne est accessible à l'adresse suivante : <https://contacts.ramsar.org/fr/register-sc63>.

Le Secrétariat de la Convention sur les zones humides saisit cette occasion pour renouveler à la Mission permanente l'assurance de sa très haute considération.

Gland, 1 Février 2024

